

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL L'Odysée Blanche pour l'extension de l'activité du parc polaire (accueil de nouvelles espèces) au lieu-dit « Le Cernois Veuillet » à Chaux-Neuve

Cette demande d'autorisation environnementale pour l'accueil de nouvelles espèces (loup arctique, renard polaire, cheval de Przewalski, bouquetin des Alpes et martre des pins) fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 30 octobre 2023 à partir de 9h00 au 28 novembre 2023 jusqu'à 17h00** sur le territoire de la commune de Chaux-Neuve.

M. Pierre-Marie BADOT, professeur des universités, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, celui-ci sera remplacé par son suppléant, Monsieur François BOURGON, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'incidence et une étude de dangers.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Chaux-Neuve aux jours et heures suivants, à l'exception des jours fériés et sous réserve de dispositions particulières :

- **mardi de 16h00 à 19h00,**
- **samedi de 10h00 à 12h00 (jours impairs uniquement).**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête unique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Chaux-Neuve, ou adressées directement par écrit à cette mairie (16, grande rue – 25 240 Chaux-Neuve) à l'attention de M. Pierre-Marie BADOT, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 30 octobre 2023 à partir de 9h00 au 28 novembre 2023 jusqu'à 17h00**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Parc polaire de Chaux-Neuve) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chaux-Neuve :

- **mardi 7 novembre 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 25 novembre 2023 de 10h00 à 12h00,**
- **mardi 28 novembre 2023 de 14h00 à 17h00.**

Toutes informations relatives à ce projets pourra être demandées auprès de :

M. Gilles MALLOIRE : g.malloire@parcpolaire.com – 06.79.08.61.24

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Chaux-Neuve, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État dans le Doubs (adresse précitée).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL L'Odysée blanche.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur



Cyril THEILLET